

préhistorique ou une découverte archéologique, ou avoir une valeur architecturale. La politique comprend des lignes directrices concernant l'organisation de services-visiteurs, les programmes d'interprétation et l'information. On établit des normes pour la conservation, la restauration et la reconstruction des structures, en mettant l'accent sur l'authenticité des matériaux utilisés ainsi que des meubles et des objets. On reconnaît la nécessité d'un programme global qui assure une représentation thématique et géographique et qui établit un vaste cadre de planification.

La Commission des lieux et monuments historiques peut recommander que des lieux, bâtiments ou autres structures ayant une importance nationale soient aménagés comme parcs ou lieux historiques nationaux, ou qu'on y installe des plaques ou des monuments commémoratifs. Les suggestions concernant les parcs et les lieux historiques proviennent de sources diverses: le public en général, les députés, les sociétés historiques et autres groupements, les fonctionnaires et les membres de la Commission. Avant qu'une suggestion soit étudiée, le personnel de recherche de la Direction des lieux et parcs historiques nationaux prépare une documentation. La Commission détermine ensuite l'importance du lieu et communique sa recommandation au ministre. Si le ministre l'approuve, on élabore les plans.

La Direction des lieux et parcs historiques nationaux a participé à la création de 80 parcs et hauts lieux historiques nationaux, dont plus de 53 sont actuellement ouverts au public, et à la commémoration au moyen de plaques de plus de 700 personnes et événements d'une importance nationale (par opposition à locale ou régionale). On négocie avec les provinces l'acquisition d'autres lieux. Le ministère a conclu 40 accords à frais partagés avec des autorités provinciales et municipales et avec des sociétés constituées sans but lucratif en vue de l'acquisition et de la restauration de bâtiments et de structures ayant une importance historique ou architecturale, étant entendu que l'autre partie paie le reste du coût d'acquisition et de restauration et entretient les bâtiments à perpétuité. Un certain nombre de monuments sont entretenus par la Direction des lieux et parcs historiques nationaux.

Du 1<sup>er</sup> avril 1977 au 31 mars 1978, on a enregistré 4,3 millions de visites aux parcs et lieux historiques nationaux du Canada. On peut obtenir des renseignements détaillés au sujet de la situation et des caractéristiques des parcs et lieux historiques nationaux en s'adressant à Parcs Canada.

**L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada**, entrepris en 1970, est un programme sur ordinateur qui permet de relever, d'analyser et de classer les vieux bâtiments. On a inventorié les extérieurs d'environ 200,000 bâtiments, qui ont presque tous été catalogués, et les intérieurs d'environ 1,800 d'entre eux.

**Héritage Canada** est une société indépendante chargée de la conservation des bâtiments, des lieux et des régions naturelles et pittoresques. En 1972, elle a reçu du gouvernement fédéral une dotation en capital initial de \$12 millions, dont elle peut utiliser les intérêts pour poursuivre sa tâche. Elle sollicite l'appui du public ainsi que de fondations et de sociétés.

**Parcs de littoral nationaux.** Le Canada est entouré de trois océans et possède le plus grand volume d'eau douce au monde. On envisage d'élargir le réseau des parcs nationaux de façon que soient représentées les côtes du Pacifique, de l'Arctique et de l'Atlantique ainsi que les eaux intérieures, et de désigner des régions naturelles de littoral et des thèmes d'histoire naturelle correspondants.

**Formations naturelles.** La conservation de certaines merveilles naturelles, par exemple le cratère Chub dans le nord du Québec, les mamelons glaciaires de l'Arctique, les collines semi-désertiques et érodées des Prairies, les grottes montagneuses et les paysages maritimes, a été proposée dans le cadre d'un programme national concernant les formations naturelles.

**Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC).** Des organismes publics, des groupements et des personnes s'efforcent activement de protéger et de